

**PARTICULIERS**

# TARIFS

---

au 1<sup>er</sup> mars 2018

Conditions appliquées  
aux opérations bancaires



**SOCIETE  
GENERALE**

# SOMMAIRE

|          |  |           |           |   |           |
|----------|--|-----------|-----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS</b>   | <b>3</b>  | <b>8</b>  | <b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>                                      | <b>26</b> |
|          |  |           | 8.1.      | Facilité de caisse<br>et/ou découvert                             | 26        |
| <b>2</b> | <b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT<br/>ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>                        | <b>4</b>  | 8.2.      | Crédits à la consommation   | 27        |
|          | 2.1. Ouverture, transformation,<br>clôture   | 4         | 8.3.      | Crédits immobiliers   | 27        |
|          | 2.2. Relevés de compte   | 4         | 8.4.      | Cautions émises par la banque                                     | 28        |
|          | 2.3. Tenue de compte   | 5         | <b>9</b>  | <b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS<br/>FINANCIERS</b>                       | <b>29</b> |
|          | 2.4. Services en agence  | 6         |           | 9.1. Épargne bancaire   | 29        |
| <b>3</b> | <b>BANQUE À DISTANCE</b>   | <b>6</b>  |           | 9.2. Placements financiers  | 31        |
|          |  |           |           | 9.3. Assurance vie  | 38        |
| <b>4</b> | <b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS<br/>DE PAIEMENT</b>                                      | <b>8</b>  | <b>10</b> | <b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>                                   | <b>39</b> |
|          | 4.1. Cartes  | 8         | <b>11</b> | <b>SUCCESSIONS</b>  | <b>41</b> |
|          | 4.2. Virements   | 12        | <b>12</b> | <b>AUTRES AVANTAGES<br/>ET SERVICES</b>                           | <b>41</b> |
|          | 4.3. Prélèvements SEPA<br>TIP SEPA   | 13        | <b>13</b> | <b>RÉSOLUDRE UN LITIGE</b>  | <b>42</b> |
|          | 4.4. Chèques   | 13        |           | CHARTRE DE LA MÉDIATION<br>DE LA CONSOMMATION<br>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | 43        |
| <b>5</b> | <b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>   | <b>14</b> |           | POUR VOTRE INFORMATION  | 45        |
|          | 5.1. Sobrio  | 14        |           | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE<br>À VOTRE SERVICE                               | 46        |
|          | 5.2. JAZZ  | 16        |           | CARTOGRAPHIE DES ZONES<br>EUROPÉENNES                             | 47        |
|          | 5.3. Générïs : offre destinée<br>aux clients en situation de<br>fragilité financière | 19        |           | GLOSSAIRES  | 47        |
|          | 5.4. Services Bancaires<br>de Base   | 20        |           |   |           |
| <b>6</b> | <b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>  | <b>21</b> |           |   |           |
|          | 6.1. Commission d'intervention   | 21        |           |   |           |
|          | 6.2. Opérations particulières  | 21        |           |   |           |
|          | 6.3. Incidents de paiement   | 22        |           |   |           |
| <b>7</b> | <b>OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER</b>  | <b>23</b> |           |   |           |

Vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement.

Ils annulent et remplacent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 les précédentes conditions.

Pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec un Conseiller de Clientèle.

La brochure est également disponible sur notre site Internet : particuliers.societegenerale.fr

# 1. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

|   | PRIX EN EUROS   |
|---|---|
| <b>LISTE DES SERVICES</b>   |   |
| ■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)  | <b>GRATUIT</b><br>Hors coût du fournisseur d'accès Internet                     |
| ■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Mon compte en bref) <sup>(1)</sup>  | <b>1,00 € par mois</b><br>Soit pour information<br>12,00 € par an               |
| ■ Tenue de compte   | <b>2,00 € par mois<sup>(2)</sup></b><br>Soit pour information<br>24,00 € par an |
| ■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)<br>– Carte CB Visa ou CB Mastercard   | <b>45,00 € par an</b>   |
| ■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)<br>– Carte CB Visa ou CB Mastercard  | <b>45,00 € par an</b>   |
| ■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)<br>– Carte CB V PAY <sup>(3)</sup>  | <b>35,00 € par an</b>   |
| ■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)<br>– Carte CB Visa ou CB Mastercard | <b>1,00 € par retrait</b><br>à partir du 4 <sup>e</sup> retrait<br>par mois     |
| ■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Mon assurance au quotidien) <sup>(1)</sup>   | <b>24,00 € par an</b>   |
| ■ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)<br>– En agence:<br>– Par Internet:  | <b>5,00 € par virement</b><br><b>GRATUIT</b>                                    |
| ■ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)  | <b>GRATUIT</b>  |
| ■ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)  | <b>GRATUIT</b>  |
| ■ Commission d'intervention   | <b>8,00 € par opération</b><br>avec un plafond<br>de 80,00 € par mois           |

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.

(1) Depuis le 23/04/2018 (voir pp.7 et 40).

(2) Prélèvements trimestriels soit 6 €.

(3) Voir p. 8.

## 2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

### 2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

|  |         |
|--|---------|
| ■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte et de services particuliers, en agence ou par Internet.   | GRATUIT |
| ■ Désolidarisation de compte joint   | GRATUIT |
| ■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale   | GRATUIT |
| ■ Clôture de compte  | GRATUIT |
| ■ Service d'aide à la mobilité bancaire  | GRATUIT |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Bienvenue<br/>Selon votre choix, Société Générale transmet vos nouvelles coordonnées bancaires :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– soit à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers</li> <li>– soit aux seuls émetteurs réguliers que vous choisissez</li> </ul> </li> <li>• Récapitulatif des prélèvements et virements réguliers ayant transité sur votre compte au cours des 13 derniers mois (sur demande)</li> </ul> | GRATUIT |

### 2.2. RELEVÉS DE COMPTE

|  |           |         |
|--|-----------|---------|
| ■ Relevé de compte (papier ou en ligne)                                |           |         |
| – Mensuel  |           | GRATUIT |
| – Par quinzaine  | par an    | 18,00 € |
| – Classé par type d'opérations   | par an    | 18,00 € |
| – Hebdomadaire ou journalier<br>(1 envoi gratuit par mois)             | par envoi | 1,00 €  |
| – Relevé en braille  |           | GRATUIT |
| ■ Récapitulatif annuel de frais <sup>(1)</sup>                         |           | GRATUIT |
| ■ SYNOPSIS   |           |         |
| Service d'information sur les avoirs et crédits Société Générale       |           |         |
| • SYNOPSIS 1 :   | par an    | 13,50 € |
| – Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel) |           |         |
| • SYNOPSIS 2 :   | par an    | 44,40 € |
| – Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits              |           |         |
| + Détail assurance vie (semestriel)                                    |           |         |
| + Détail portefeuille titres (trimestriel)                             |           |         |

(1) Pour plus d'informations voir p. 45.

|   |                 |                        |
|---|-----------------|------------------------|
| <p>• <b>SYNOPSIS 3:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits</li> <li>+ Détail assurance vie (semestriel)</li> <li>+ Détail portefeuille titres (mensuel)</li> </ul>  | <b>par an</b>   | <b>57,50 €</b>         |
| <b>2.3. TENUE DE COMPTE</b>   |                 |                        |
| <p>■ <b>Tenue de compte</b> <sup>(1)</sup></p> <p>Frais par compte actif, plafonnés à une facturation par client quel que soit le nombre de comptes détenus et prélevés trimestriellement.</p>  | <b>par mois</b> | <b>2,00 €</b>          |
| <p><b>BON À SAVOIR</b> ▶ Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Générïs, des Services Bancaires de Base, de l'offre Haute Fidélité, les moins de 25 ans, les clients BFM et Banque Privée, les comptes inactifs.</p>  |                 |                        |
| <p>■ <b>Tenue de compte inactif</b> <sup>(1)</sup><br/>(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais par compte <sup>(2)</sup></li> </ul>  | <b>par an</b>   | <b>30,00 € maximum</b> |
| <p><b>BON À SAVOIR</b> ▶ Exonération pour les détenteurs de Générïs, des Services Bancaires de Base.</p>  |                 |                        |
| <p>■ <b>Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire</b></p>  |                 | <b>GRATUIT</b>         |
| <p><b>BON À SAVOIR</b> ▶ Le Relevé d'Identité Bancaire vous est attribué de manière définitive chez Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements.</p> |                 |                        |
| <p>■ <b>Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte et livret d'épargne</b></p>   | <b>par mois</b> | <b>10,00 €</b>         |
| <p>■ <b>Enregistrement d'un changement d'adresse</b></p>  |                 | <b>GRATUIT</b>         |

(1) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(2) À concurrence du solde disponible sur le compte.

## 2.4. SERVICES EN AGENCE

|  |                      |
|--|----------------------|
| ■ Carnet de remises de chèques personnalisées  | GRATUIT              |
| ■ Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque (dans l'agence qui tient le compte)                        | GRATUIT              |
| ■ Retrait d'espèces dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte (au guichet)                    | GRATUIT              |
| ■ Versement d'espèces  | GRATUIT              |
| ■ Frais de recherche de documents  |                      |
| – Relevé de compte par périodicité mensuelle   | 15,00 €              |
| – Document de moins d'un an (l'unité)  | 15,00 €              |
| – Document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité)   | 30,00 €              |
| – Supplément par photocopie  | 0,50 €               |
| ■ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale | GRATUIT              |
| ■ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates (« Service Éclair Consultation »)      | par trimestre 4,50 € |

### Coffres-forts

|   |                 |
|---|-----------------|
| ■ Frais de location de coffre-fort  |                 |
| – Compartiment d'un volume jusqu'à 30 dm <sup>3</sup> avec valeur du contenu limitée à 30 500 € | par an 115,00 € |
| – Autres volumes et/ou garanties  | nous consulter  |

## 3. BANQUE À DISTANCE

### 3.1. INTERNET <sup>(1)</sup>

|  |         |
|--|---------|
| ■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphonie fixe, téléphonie mobile, SMS, etc.)<br>Hors du coût du fournisseur d'accès Internet | GRATUIT |
| ■ Consultation et gestion des comptes, gestion du budget, messagerie client  | GRATUIT |
| ■ Relevés de comptes en ligne et avis d'opération en ligne (uniquement sur Internet)   | GRATUIT |

(1) Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

### 3.2 APPLICATION MOBILE « l'Appli » <sup>(1)</sup>

- Les Services disponibles sur « l'Appli » comprennent les services Internet décrits page précédente, ainsi que de nombreux autres services décrits page 46, dont :
  - **La Jauge, Pass Sécurité** (confirmez rapidement vos opérations réalisées en ligne), **Transfert par SMS** (voir p. 12), **Paylib** (voir p. 8).

GRATUIT

### 3.3. TÉLÉPHONIE

- **Service Client** **3933** 

Des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi.

Tarif TTC au 01/01/2018.

Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 1 76 77 39 33. Tarif selon l'opérateur.

- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS**

Mon compte en bref

par mois

1,00 €

**Commercialisation depuis le 23/04/2018**

Offre comprenant :

- un relevé hebdomadaire par SMS
- des notifications en cas d'approche du plafond de paiement carte ou du découvert autorisé

**BON À SAVOIR**

La cotisation Mon compte en bref est incluse dans la cotisation Sobrio

(1) Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

## 4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

### 4.1. CARTES

#### Cotisation des cartes de paiement (par an)<sup>(1)</sup>

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)

|  |   |                |
|--|---|----------------|
| ■ Carte CB Visa Infinite<br>(à débit immédiat ou différé)                      |  | 330,00 €       |
| ■ Carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard<br>(à débit immédiat ou différé) |  | 135,00 €       |
| ■ Carte CB Visa ou CB Mastercard<br>(à débit immédiat ou différé)              |  | 45,00 €        |
| – Pour les 18- 24 ans  |   | -50 %          |
| – Pour les mineurs (à partir de 16 ans/débit immédiat)                         |   | <b>GRATUIT</b> |

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique<sup>(2)</sup>)

|   |   |                |
|---|---|----------------|
| ■ Carte CB V PAY<br>(à débit immédiat)  |  | 35,00 €        |
| – Pour les 18- 24 ans                   |   | -50 %          |
| – Pour les mineurs (à partir de 12 ans) |   | <b>GRATUIT</b> |

#### Options des cartes de paiement

(hors cotisation des cartes)

|  |   |                |
|--|---|----------------|
| ■ Apple Pay <sup>(3)</sup> : solution de paiement mobile <sup>(4)</sup>  |   | <b>GRATUIT</b> |
| ■ Bouquet de services Paylib : solution de paiement mobile et transfert d'argent entre particuliers – Paylib entre amis <sup>(5)</sup> |   | <b>GRATUIT</b> |
| ■ e-Carte Bleue <sup>(6)</sup> : numéro de carte bancaire virtuel à usage unique   | par an  | 12,00 €        |
| ■ Option carte Collection  | par an  |                |
| – Modèle avec visuel<br>(Collections So Music, caritative, sensation...)   |  | 12,00 €        |
| – Modèle avec visuel et services<br>(Collections pour elles, animaux...)   |   | 24,00 €        |

**BON À SAVOIR**

Réduction de 20 % sur la cotisation de l'option carte Collection pour les détenteurs de Sobrio.

(1) Toutes les cartes de paiement sont dotées de la fonctionnalité sans contact, y compris la carte CB V PAY depuis juin 2018.

(2) Sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pour les majeurs hors SBB.

(3) Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc.

(4) Après des commerçants acceptant ce mode de paiement.

(5) Commercialisation depuis le 30 juillet 2018.

(6) Gratuité au choix de l'option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

|  |   |         |
|--|---|---------|
| <p>■ <b>Option crypto dynamique<sup>(1)(2)</sup> : numéro au dos de la carte changeant toutes les heures</b></p>           | par an  | 12,00 € |
| <p><b>BON À SAVOIR</b> Réduction de 20 % sur la cotisation de l'option crypto dynamique pour les détenteurs de Sobrio.</p> |   |         |
| <p>■ <b>Option Crédit<sup>(3)</sup></b><br/>(associée à un crédit renouvelable Alterna, hors coût du crédit)</p>           |   | GRATUIT |
| <p><b>Cotisation des cartes de retrait (par an)</b></p>  |   |         |
| <p>■ <b>Carte CB Service Éclair Cirrus</b></p>   |  | 30,00 € |
| <p>■ <b>Carte de retrait Société Générale<sup>(4)</sup></b></p>  |   | GRATUIT |
| <p><b>Cotisation de la carte de crédit renouvelable (par an, hors coût du crédit associé)</b></p>                          |   |         |
| <p>■ <b>Carte CB Visa Alterna</b><br/>(carte associée au crédit renouvelable Alterna)</p>                                  |  | 20,00 € |
| <p>– En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes</p>   |   | -50 %   |
| <p><b>Opérations diverses (par opération et hors cotisation des cartes)</b></p>  |   |         |
| <p>■ <b>Choix du code secret<sup>(1)</sup></b></p>   | par demande   | 10,00 € |
| <p>■ <b>Envoi de carte à domicile<sup>(5)</sup></b></p>  |   | GRATUIT |
| <p>■ <b>Réédition de codes</b></p>   |   |         |
| <p>– Code secret de la carte</p>   |   | 10,00 € |
| <p>– Codes e-Carte Bleue (identifiant + mot de passe)</p>  |   | 5,00 €  |
| <p>■ <b>Modification des plafonds d'utilisation de la carte<sup>(6)</sup></b></p>  |   | GRATUIT |
| <p>■ <b>Frais d'opposition (blocage) de la carte</b></p>   |   |         |
| <p>– Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement de la carte</p>           |   | GRATUIT |
| <p>– Par la banque (pour motif utilisation abusive)</p>  |   | GRATUIT |
| <p>■ <b>Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire</b></p>                   |   | 16,00 € |

(1) Gratuité au choix de l'option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

(2) Disponible sur les cartes CB Mastercard, CB Gold Mastercard et CB V PAY mineurs depuis avril 2018.

(3) Hors cartes CB V PAY.

(4) Fonctionne uniquement dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale et Crédit du Nord.

(5) À l'exception des cartes fabriquées avec un nouveau code secret, disponibles uniquement en agence pour des raisons de sécurité.

(6) Toute augmentation de la capacité de retrait et/ou de la capacité de paiement de la carte est soumise à l'acceptation de Société Générale.

|   |         |
|---|---------|
| <b>■ Remplacement de la carte</b>                                 |         |
| – À l'occasion de son renouvellement automatique                  | GRATUIT |
| – En cas de dysfonctionnement                                     | GRATUIT |
| – À la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé | 16,00 € |
| – Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse     | 16,00 € |

## Cartes - Paiements et retraits

Dans un pays de la zone Euro (voir p. 47)

|  |   |         |
|--|---|---------|
| <b>■ Paiement par carte</b>  |   | GRATUIT |
| <b>■ Retrait d'espèces</b>   | <b>par retrait</b>  |         |
| – Retrait d'espèces aux guichets d'un autre établissement  |   | 3,00 €  |
| – Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (DAB) Société Générale ou Crédit du Nord  |   | GRATUIT |
| – Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits ci-dessous |   | 1,00 €  |
| – Pour les mineurs   |   | GRATUIT |
| <b>■ Forfait de retraits DAB illimités<sup>(1)</sup></b>   | <b>par mois</b>   | 2,00 €  |
| <b>Commercialisation depuis le 23/04/2018</b>  |   |         |
| – Exonération des frais éventuels par retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).  |   |         |
| <b>BON À SAVOIR</b>  | Réduction de 20 % sur la cotisation du forfait de retraits DAB illimités pour les détenteurs de Sobrio. |         |

| Nombre de retraits mensuels gratuits                           | Carte détenue hors JAZZ <sup>(2)</sup> |
|--|--|
| Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard | illimité                               |
| Cartes CB Visa - CB Mastercard                                 | 3                                      |
| Carte CB V PAY   | 0                                      |
| Carte CB Service Éclair Cirrus                                 | 0                                      |
| Carte CB Visa Alterna  | 3                                      |

(1) Uniquement pour les cartes CB V PAY, CB Visa et CB Mastercard (hors cartes détenues dans JAZZ).

(2) Pour les détenteurs de JAZZ, voir p. 16.

**Dans un pays hors zone Euro<sup>(1)(2)(3)</sup> (voir p. 47)**

|  |                          |                |
|--|--------------------------|----------------|
| <b>■ Commission fixe par retrait ou paiement</b> |                          |                |
| – Paiement par carte                             | inférieur ou égal à 10 € | <b>GRATUIT</b> |
| – Paiement par carte                             | supérieur à 10 €         | <b>1,00 €</b>  |
| – Retrait d'espèces                              |                          | <b>3,00 €</b>  |

|   |  |               |
|---|--|---------------|
| <b>■ Commission supplémentaire sur le montant du retrait ou du paiement</b> |  |               |
| – Pour la carte CB Visa Infinite  |  | <b>2,00 %</b> |
| – Pour les autres cartes  |  | <b>2,70 %</b> |

**BON À SAVOIR** Forfait d'exonération des commissions<sup>(4)</sup>  
Société Générale sur un certain nombre d'opérations  
inclus dans l'option Internationale selon les niveaux (voir p. 15).

**Cartes American Express<sup>(5)</sup>**

|                      |   |        |                |
|----------------------|---|--------|----------------|
| <b>■ Carte Green</b> |  | par an | <b>95,00 €</b> |
|----------------------|---|--------|----------------|

|                     |   |        |                 |
|---------------------|---|--------|-----------------|
| <b>■ Carte Gold</b> |  | par an | <b>185,00 €</b> |
|---------------------|---|--------|-----------------|

|                         |   |          |                |
|-------------------------|---|----------|----------------|
| <b>■ Carte Platinum</b> |  | par mois | <b>49,00 €</b> |
|-------------------------|---|----------|----------------|

|  |  |              |
|--|--|--------------|
| <b>■ Réduction la première année sur la carte Green et la carte Gold</b> |  | <b>-50 %</b> |
|--|--|--------------|

**BON À SAVOIR** Les retraits avec une carte American Express  
(carte Green, carte Gold et carte Platinum) souscrite  
chez Société Générale sont gratuits aux Distributeurs  
Automatiques de Billets (DAB) Société Générale et Crédit du Nord.

(1) Pour des opérations en devises ou en euros.

(2) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.

(3) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).

(4) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

(5) Tarifs en vigueur à la date du 01/01/2018 et susceptibles de modification par American Express Carte-France dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express Carte-France figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.

Ces cartes sont souscrites auprès d'American Express Carte-France par l'intermédiaire de Société Générale.

## 4.2. VIREMENTS

|   |                              |
|---|------------------------------|
| ■ Domiciliation de virements bancaires  | GRATUIT                      |
| <b>Virement SEPA occasionnel</b>  |                              |
| ■ Émission d'un virement SEPA<br>(cas d'un virement SEPA occasionnel en euros vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA, voir p. 47)                         |                              |
| • <b>Initié par Internet<sup>(1)</sup> avec IBAN du bénéficiaire</b>  | GRATUIT                      |
| • <b>Initié par Internet Mobile<sup>(1)</sup> vers la France, avec IBAN du bénéficiaire</b>   | GRATUIT                      |
| • <b>Initié par Smartphone (Paylib entre amis<sup>(2)</sup>) ou Transfert par SMS<sup>(3)</sup></b>   | GRATUIT                      |
| • <b>Traité par votre agence</b><br>– entre vos comptes Société Générale<br>– vers la France ou transfrontalier<br>+ frais par virement occasionnel incomplet (si IBAN incorrect) | GRATUIT<br>5,00 €<br>15,00 € |
| ■ Réception d'un virement SEPA<br>(en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir p. 47)  | GRATUIT                      |
| ■ Émission d'un virement SEPA instantané <sup>(4)</sup><br>Commercialisation à partir du 15/01/2019   | 0,80 €                       |
| ■ Réception d'un virement SEPA instantané<br>Commercialisation à partir du 20/11/2018   | GRATUIT                      |
| <b>Virement SEPA permanent</b>  |                              |
| ■ Frais de mise en place d'un virement permanent  | GRATUIT                      |
| ■ Émission d'un virement SEPA<br>(initié à partir d'un compte tenu en France vers un compte Société Générale ou vers un compte tenu dans une autre banque en France)              |                              |
| • <b>Initié ou modifié depuis Internet<sup>(1)</sup></b>  | GRATUIT                      |
| • <b>Initié ou modifié depuis votre agence</b> par virement   | 1,50 €                       |
| • <b>Déclic Régulier</b><br>– Virements automatiques vers un compte d'épargne Société Générale  | GRATUIT                      |
| ■ Réception d'un virement SEPA<br>(en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir p. 47)  | GRATUIT                      |

(1) Au-delà de 4 000 € veuillez contacter votre Conseiller de Clientèle. Voir tarifs p. 6.

(2) Service valable uniquement en France Métropolitaine. Sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement, sauf si le client est déjà inscrit aux services Paylib.

(3) Service valable uniquement en France Métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement.

(4) Uniquement sur les outils de banque à distance.

4.3. PRÉLÈVEMENTS SEPA<sup>(1)</sup> - TIP SEPA<sup>(2)</sup>

|  |         |
|--|---------|
| ■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA   | GRATUIT |
| ■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA                 | GRATUIT |
| ■ Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA | GRATUIT |
| ■ Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA      | GRATUIT |

## 4.4. CHÈQUES

Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques, nous consulter.

|   |                   |
|---|-------------------|
| ■ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique (à partir de 16 ans)  | GRATUIT           |
| ■ Frais d'envoi de chéquier<br>– Par lettre suivie<br>– En recommandé simple (hors frais postaux)   | GRATUIT<br>2,60 € |
| ■ Remise de chèque(s) en Métropole, Monaco  | GRATUIT           |
| ■ Paiement d'un chèque  | GRATUIT           |
| ■ Frais d'émission d'un chèque de banque  | 15,00 €           |
| <b>BON À SAVOIR</b> Frais d'émission de trois chèques de banque par mois inclus dans la cotisation Générïs.<br>Les détenteurs des Services Bancaires de Base bénéficient de 2 chèques de banque par mois. |                   |
| ■ Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)  | 12,50 €           |

(1) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA (voir p. 47).

(2) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

## 5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### 5.1. SOBRIO

Commercialisation depuis le 23/04/2018

#### Services Essentiels

sobrio.

##### ■ La carte et ses services associés

- Une carte de paiement à débit immédiat ou différé au choix<sup>(1)</sup> (voir p. 8)
- Le choix et la réédition du code secret de la carte
- Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse

##### ■ Mon assurance au quotidien

- L'assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés et prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques

##### ■ Mon compte en bref

- Le relevé flash hebdomadaire par SMS
- La notification approche du plafond de paiement carte
- La notification approche du plafond de découvert autorisé

##### ■ L'exonération des frais de tenue de compte

**BON À SAVOIR** La détention de Sobrio donne accès à des exclusivités comme l'agrégation de comptes externes ou l'option Internationale.

#### Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio

|  |         |
|--|---------|
| ■ Avec une carte CB V PAY                              | 6,20 €  |
| ■ Avec une carte CB Visa ou CB Mastercard              | 6,90 €  |
| ■ Avec une carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard | 13,90 € |
| ■ Avec une carte CB Visa Infinite                      | 27,90 € |

#### Avantages tarifaires

##### ■ Réductions sur des services additionnels

|  |        |
|--|--------|
| – Option carte Collection (voir p. 8)            | - 20 % |
| – Option carte crypto dynamique (voir p. 8)      | - 20 % |
| – Forfait d'exonération d'agios (voir p. 26)     | - 20 % |
| – Forfait de retraits DAB illimités (voir p. 10) | - 20 % |
| – Mon assurance mobile (voir p. 41)              | -9%    |

(1) Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat). Pour les adhérents de 16-17 ans : carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat)

## Réductions sur les Services Essentiels Sobrio

| Mineurs<br>(à partir de 15 ans) | 18-24 ans            | Jeunes Actifs<br>(25-29 ans) | BFM<br>(25-34 ans)   | Sobrio<br>Duo        |
|---------------------------------|----------------------|------------------------------|----------------------|----------------------|
| Offert                          | -50 % <sup>(1)</sup> | -20 % <sup>(1)</sup>         | -50 % <sup>(2)</sup> | -50 % <sup>(3)</sup> |

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

### ■ Option Internationale (accessible à partir de 18 ans)<sup>(4)</sup>

Offre réservée aux détenteurs de Sobrio et de JAZZ

|  |          |         |
|--|----------|---------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Initial</b><br/>                     Exonération des commissions<sup>(5)</sup> Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits<sup>(6)</sup> hors zone euro par mois.                 </li> </ul>  | par mois | 10,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Intense</b><br/>                     Exonération des commissions<sup>(5)</sup> Société Générale sur tous les paiements par carte et sur les retraits<sup>(6)</sup> hors zone euro.                 </li> </ul>  | par mois | 17,50 € |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Illimité</b><br/>                     Exonération des commissions<sup>(5)</sup> Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits<sup>(6)</sup> et tous les virements occasionnels non SEPA<sup>(7)</sup> (internationaux) émis ou reçus avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire.                 </li> </ul> | par mois | 25,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Étudiants de moins de 30 ans<sup>(8)</sup></b><br/>                     Exonération des commissions<sup>(5)</sup> Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits<sup>(6)</sup> hors zone euro.                 </li> </ul>  | par mois | 5,00 €  |

(1) La réduction est applicable uniquement aux cartes CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard.

(2) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans, entre 25 et 34 ans. Perte de la réduction à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(3) Si 2 Sobrio sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo s'applique sur la cotisation Sobrio disposant de la carte la moins chère.

Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au Sobrio souscrit le plus tard.

(4) Niveau Étudiants accessible à partir de 16 ans à compter du 17/12/2018.

Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois : Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16,00 €.

(5) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

(6) Par carte, dans un Distributeur Automatique de Billets (DAB).

(7) Voir p. 24, 25.

(8) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.

## Réductions sur l'Option Internationale

| 18-24 ans | Jeunes Actifs<br>(25-29 ans) | BFM<br>(25-34 ans)   | Sobrio Duo<br>JAZZ Duo |
|-----------|------------------------------|----------------------|------------------------|
| -50 %     | -20 %                        | -50 % <sup>(1)</sup> | -50 % <sup>(2)</sup>   |

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué. Le niveau Étudiant ne bénéficie d'aucune réduction.

### 5.2. JAZZ

Arrêt de commercialisation depuis le 23/04/2018<sup>(3)</sup>

#### Services Essentiels



##### ■ La carte

- Une carte de paiement à débit immédiat ou différé au choix (voir p. 8)  
Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat).  
Pour les adhérents de 16-17 ans : carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat).

##### ■ Des services associés à la carte

- Le choix du code secret de la carte.
- Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.
- Un forfait mensuel porté à 6 retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) hors Société Générale et Crédit du Nord (pour les cartes CB Visa et CB Mastercard).

##### ■ Quiétis

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, clé et papiers (voir p. 40).

##### ■ Des services essentiels et des avantages au quotidien

- Le relevé de compte classé par type d'opérations.
- L'émission d'un chèque de banque par an.
- Les oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol.
- Dès 18 ans : une Facilité de caisse (sous réserve de l'acceptation de la banque).
- Pour les 18-24 ans : forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »).
- Exonération des frais de tenue de compte.

(1) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans (hors niveau Étudiants) à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(2) Si 2 Sobrio ou 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo ou JAZZ Duo s'applique sur la cotisation de l'option Internationale éventuellement rattachée.

(3) Les contrats souscrits avant le 23/04/2018 sont maintenus.

## Cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ

|  |         |
|--|---------|
| ■ Avec une carte CB V PAY                              | 7,85 €  |
| ■ Avec une carte CB Visa ou CB Mastercard              | 8,50 €  |
| ■ Avec une carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard | 16,10 € |
| ■ Avec une carte CB Visa Infinite                      | 31,00 € |

## Avantages tarifaires

|  |         |
|--|---------|
| – Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (sauf cartes CB Visa Infinite) | -8,00 € |
| – Réduction sur la cotisation annuelle de la carte CB Visa Alterna   | -50 %   |
| – Réduction au renouvellement, sur la cotisation annuelle, pour les cartes American Express Green et Gold                                | -20 %   |

## Options de JAZZ

|  |        |
|--|--------|
| <p>■ <b>Option Tranquillité</b> <span style="float: right;">par mois</span><br/> <b>Arrêt de commercialisation depuis le 23/04/2018 <sup>(1)</sup></b><br/>                 Option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, le Service Mémoire et l'assurance Garantie Prix.</p>  | 0,65 € |
| <p>■ <b>Option Souplesse (accessible à partir de 18 ans)</b> <span style="float: right;">par mois</span><br/> <b>Arrêt de commercialisation depuis le 23/04/2018 <sup>(1)</sup></b><br/>                 Option comprenant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel.</p> | 2,50 € |
| <p>■ <b>Option Internationale</b><br/>                 (accessible à partir de 18 ans) voir pp. 15 et 16.</p>  |        |

(1) Les contrats souscrits avant le 23/04/2018 sont maintenus.

## Réductions sur les Services Essentiels et les Options JAZZ

|                     | Mineurs | 18-24 ans            | Jeunes Actifs<br>(25-29 ans) | BFM<br>(25-34 ans)    | JAZZ Duo             |
|---------------------|---------|----------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Services Essentiels | -75 %   | -50 % <sup>(1)</sup> | -20 % <sup>(1)</sup>         | -50 % <sup>(2)</sup>  | -50 % <sup>(3)</sup> |
| Option Tranquillité | -50 %   | - 50 %               | - 20 %                       | - 50 % <sup>(4)</sup> | -50 % <sup>(3)</sup> |
| Option Souplesse    | -       |                      |                              |                       | -                    |

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

- (1) La réduction est applicable uniquement aux cartes CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard.
- (2) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans, entre 25 et 34 ans. Perte de la réduction à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.
- (3) Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur la cotisation de l'option Tranquillité éventuellement rattachée. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.
- (4) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.



## 5.4 SERVICES BANCAIRES DE BASE

Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier.

**GRATUIT**

• **Ils incluent :**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- 1 changement d'adresse par an,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi d'un relevé de compte mensuel,
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence qui tient le compte,
- Les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Les moyens de consultation à distance du solde du compte,
- 1 carte CB V PAY SBB (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique),
- 2 chèques de banque par mois.

• **Conditions tarifaires :**

- Exonération des commissions d'intervention
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois)

- Pour un montant < à 10 € **par opération**

**montant  
du rejet**

- Pour un montant ≥ à 10 € **par opération**

**10,00 €**

## 6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

### 6.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

- **Par opération**  
(dans la limite de 80,00 € par mois) 8,00 €

**BON À SAVOIR** Tarif spécifique pour les détenteurs de l'offre Générés (voir p. 19) et exonération pour les titulaires des Services Bancaires de Base.

### 6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire 20,00 €
  - Frais par saisie attribution 133,20 €
  - Frais par opposition à tiers détenteur, par avis à tiers détenteur (jusqu'au 31/12/2018) 133,20 €
  - Frais par opposition administrative (jusqu'au 31/12/2018) 10 %<sup>(1)</sup> du montant dû (max. 133,20 €)
  - Frais par saisie administrative à tiers détenteur (à partir du 01/01/2019) 10 %<sup>(1)</sup> du montant dû
- BON À SAVOIR** À partir du 01/01/2019, la saisie administrative à tiers détenteur remplace l'opposition, l'avis ou la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, ainsi que les saisies de créances simplifiées et les saisies douanières.
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 15,00 €
  - Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision 15,00 €

(1) 10 % HT, dans la limite d'un plafond fixé par décret.

### 6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT

|  |                  |
|--|------------------|
| <p>■ <b>Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision</b> <span style="float: right;">par chèque</span></p>   | 15,00 €          |
| <p>Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques.</p>   |                  |
| <p>■ <b>Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision</b></p>  |                  |
| <p>– Pour un chèque ≤ à 50 €</p>   | 30,00 €          |
| <p>– Pour un chèque &gt; à 50 €</p>  | 50,00 €          |
| <p><b>Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision</b></p> <p>Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.</p> <p>Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques.</p> <p>Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.</p> <p>Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.</p> |                  |
| <p>■ <b>Frais de rejet de Prélèvement SEPA (dont TIP SEPA<sup>(1)</sup>) pour défaut de provision</b></p>  |                  |
| <p>– Pour un montant &lt; à 20 €</p>   | montant du rejet |
| <p>– Pour un montant ≥ à 20 €</p>  | 20,00 €          |
| <p>■ <b>Frais de non-exécution de virement permanent SEPA pour défaut de provision</b></p>   |                  |
| <p>– Pour un virement &lt; à 20 €</p>  | GRATUIT          |
| <p>– Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'un compte Société Générale</p>  | GRATUIT          |
| <p>– Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'une autre banque</p>  | 20,00 €          |
| <p>Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes. S'agissant du rejet d'un chèque, les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction sont en sus.</p>  |                  |

(1) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

## 7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

### COURS DE CHANGE

Ce cours correspond au prix d'échange de la salle des marchés de Société Générale lorsqu'elle exécute l'opération de change, majoré d'une marge, variable selon le montant de l'opération et la devise traitée.

**nous  
consulter**

### Change manuel

#### ■ Encaissement de chèques de voyage<sup>(1)</sup>

- En euros
- En devises

**GRATUIT**  
**3 %**  
**du montant**  
**min. 9,90 €**

#### ■ Achat et vente de billets de banque étrangers

- Commission par opération
- Commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients

**1,5 %**  
**du montant**  
**min. 6,00 €**  
**9,90 €**

### Chèques<sup>(2)</sup>

#### ■ Encaissement de chèques étrangers

- Encaissement d'un chèque en euro ou en devise tiré sur l'étranger
- Formule « Crédit accéléré »
  - Formule « Crédit ferme »

**16,74 €**  
**1 ‰**  
**du montant**  
**min. 16,74 €**

#### ■ Commission de change sur le montant du chèque<sup>(3)</sup>

**0,05 %**  
**du montant**  
**min. 14,00 €**

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du donneur d'ordre.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie du montant supérieure à 75 000 €.

## Virement vers l'étranger

- Émission d'un virement SEPA ou SEPA instantané (en euros émis vers un pays de la zone SEPA, voir p. 47)

voir p. 12

- Émission d'un virement non SEPA (International)

- Frais par virement occasionnel non SEPA<sup>(1)</sup> (international) :

| Options de frais possibles      | Initié par Internet <sup>(2)</sup> |                        |
|---------------------------------|------------------------------------|------------------------|
|                                 | « Share » <sup>(3)</sup>           | « Our » <sup>(4)</sup> |
| Virement ≤ 500 €                | 9,00 €                             | 9,00 €<br>+ 20,00 €    |
| Virement > 500 € <sup>(5)</sup> | 13,00 €                            | 13,00 €<br>+ 20,00 €   |

| Options de frais possibles | Traité en agence                                       |   |                        |
|----------------------------|--|---|------------------------|
|                            | « Share » <sup>(3)</sup>                               | « Our » <sup>(4)</sup>  | « Ben » <sup>(6)</sup> |
| Virement ≤ 500 €           | 13,00 €  | 13,00 €<br>+ 20,00 €  | -                      |
| Virement > 500 €           | 0,10 %<br>du montant<br>(min. 26,00 €<br>max. 70,00 €) | 0,10 %<br>du montant<br>(min. 26,00 €<br>max. 70,00 €)<br>+ 20,00 € | -                      |

L'option de frais « Share » est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE<sup>(7)</sup>, quelle qu'en soit la devise.

(1) S'ajoutent le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.

(2) Voir p. 6.

(3) Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.

(4) Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant les frais des banques étrangères).

(5) Au-delà de 4 000 € veuillez contacter votre Conseiller de Clientèle.

(6) Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur Internet.

(7) Voir p. 47.

## ■ i-Transfert

Virement initié à partir d'un serveur vocal (tarif TTC au 01/01/2018):

**0 892 694 694** Service 0,30 €/min + prix appel

24h/24, 7 jours/7

Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 8 92 69 46 94

|   |         |
|---|---------|
| – Abonnement mensuel  | 1,00 €  |
| – Frais par transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale   |         |
| . Filiale Société Générale au Maroc   | 1,50 €  |
| . Filiale Société Générale en Tunisie   | 3,00 €  |
| . Autres filiales Société Générale participantes  | 10,00 € |
| – Frais par transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale Société Générale participante, selon la filiale |         |
| . Filiale Société Générale au Maroc   | 3,00 €  |
| . Filiale Société Générale en Tunisie   | 10,00 € |
| . Autres filiales Société Générale participantes  | 20,00 € |

## Virement en provenance de l'étranger

■ Réception d'un virement SEPA ou SEPA instantané (en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA, voir p. 47)

GRATUIT

■ Réception d'un virement non SEPA (International)

Virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA (voir p. 47).

- Frais par virement occasionnel non SEPA (1) (International) :
  - Virement ≤ 150 €
  - Virement > 150 €

GRATUIT  
22,00 €

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la « Notice d'information SWIFT » sur le site [particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre.

## 8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences Société Générale et sur le site Internet [societegenerale.fr](http://societegenerale.fr)

### 8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

|   |  |
|---|--|
| <p>■ <b>Facilité de caisse ou Découvert ponctuel non contractualisé*</b></p>  | <p>nous consulter</p>                    |
| <p>■ <b>Découvert confirmé*</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de dossier</li> </ul> <p>* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil.<br/>Pour information, le TAEG appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les Facilités de caisse et découverts varie de 5,84 % à 20,87 %.<br/>Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1 000 €, le TAEG est de 20,87 % (taux en vigueur au 1<sup>er</sup> trimestre 2018).</p> | <p>nous consulter<br/>nous consulter</p> |
| <p>■ <b>Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (« agios »)</b><br/>(non compris dans le TAEG) <b>par trimestre</b></p> <p><b>7,00 €</b></p> <p><b>BON À SAVOIR</b> Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de Piano, du Forfait d'exonération d'agios ou de l'option Souplesse Jazz.</p>   |  |
| <p>■ <b>Forfait d'exonération d'agios</b> <b>par mois</b><br/><b>Commercialisation depuis le 23/04/2018</b></p> <p>Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios ») à hauteur d'une utilisation de 1 000 € de découvert pendant 7 jours par mois</p> <p><b>BON À SAVOIR</b> Les détenteurs de Sobrio bénéficient d'une réduction de 20 % sur l'offre Forfait d'exonération d'agios.</p>   | <p><b>2,50 €</b></p>                     |
| <p>■ <b>PIANO</b> <b>par an</b><br/><b>Arrêt de commercialisation depuis le 23/04/2018 <sup>(1)</sup></b></p> <p>Offre complémentaire de la Facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés et une assurance décès accidentel.</p>   | <p><b>30,00 €</b></p>                    |

Une Facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'intérêts débiteurs (« agios »). Cette facturation peut être allégée grâce au Forfait d'exonération d'agios.

(1) Les contrats souscrits avant le 23/04/2018 sont maintenus.

## 8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION

### ■ Crédit renouvelable Alterna

- Taux et conditions d'utilisation

nous  
consulter

### ■ Crédits amortissables

- **Expresso, Expresso Développement Durable** (financement de travaux d'économie d'énergie - liste des travaux éligibles sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)), **Crédit Compact** (regroupement de crédits à la consommation)

- Taux
- Frais de dossier<sup>(1)</sup> (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)

nous  
consulter  
1 %  
du montant  
du prêt  
30,00 €  
néant

- Frais d'aménagement des mensualités
- Frais de report des échéances

### • Prêt Étudiant Évolutif

- Taux
- Frais de dossier
- Frais d'aménagement de durée
- Frais pour décaissements programmés

nous  
consulter  
30,00 €  
30,00 €  
16,00 €

## 8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS ET CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DIVERS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de crédits immobiliers classiques et réglementés.

### Conditions communes aux crédits immobiliers et aux crédits d'investissement divers

#### • Taux

Les taux d'intérêt et taux d'intérêt débiteurs sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels.

#### • Assurance Emprunteur

Les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (résidence principale, secondaire ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).

#### • Assurance Perte d'Emploi (facultative)

nous  
consulter

(1) Néant pour Expresso Développement Durable.

|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de dossier</b>, pour les prêts suivants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>– Prêt immobilier à taux fixe</li> <li>– Prêt Conventionné</li> <li>– Crédit Relais</li> <li>– Prêt Développement Durable</li> <li>– Optis</li> <li>– Edifio</li> <li>– Crédit Lombard</li> <li>– Crédit de Trésorerie</li> </ul> </li> </ul> | <b>1 % du montant</b><br><b>min. 300,00 €</b><br><b>max. 1 000,00 €</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de dossier</b>, pour le Prêt à l'Accession Sociale (PAS)</li> </ul>  | <b>1 % du montant</b><br><b>min. 300,00 €</b><br><b>max. 500,00 €</b>    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de dossier</b>, pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro et l'Eco-prêt à taux zéro</li> </ul>  | <b>néant</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de modularité des prêts immobiliers</b> à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles</li> </ul>   | <b>néant</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais pour traitement spécifique</b> <sup>(1)</sup> donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert.</li> </ul>   | <b>1 % du capital dû</b><br><b>min. 300,00 €</b><br><b>max. 900,00 €</b> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lettre de relance sur échéance impayée</b></li> </ul>  | <b>12,90 €</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demande de décompte de remboursement anticipé</b> (par dossier)           <ul style="list-style-type: none"> <li>– Offre émise jusqu'au 30/06/2016</li> <li>– Offre émise à partir du 01/07/2016</li> </ul> </li> </ul>  | <b>25,00 €</b><br><b>GRATUIT</b>   |
| <b>8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Caution Loyer Jeunes Actifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais d'acte</li> <li>– Commission d'engagement</li> </ul> </li> </ul>  | <b>30,00 €</b><br><br><b>2 % par an du montant de la caution</b>         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Autres Caution Émises</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais d'acte</li> <li>– Commission d'engagement</li> </ul> </li> </ul>  | <b>41,50 €</b><br><br><b>nous consulter</b>                              |

(1) Dans le cadre d'une substitution d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du Code de la consommation, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative (si la substitution intervient alors que l'offre émise n'est pas encore acceptée) ou bien pour l'émission d'un avenant.

## 9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

### 9.1. ÉPARGNE BANCAIRE

#### Comptes et livrets d'épargne

Taux au 1<sup>er</sup> février 2018

|  |                           |
|--|---------------------------|
| ■ Livret A                             | 0,75 % <sup>(1)</sup>     |
| ■ Livret de Développement Durable      | 0,75 % <sup>(1)</sup>     |
| ■ Livret d'Épargne Populaire           | 1,25 % <sup>(1)</sup>     |
| ■ Livret Jeune                         | 2,00 % <sup>(2)</sup>     |
| ■ Compte sur livret                    | 0,20 % <sup>(3)</sup>     |
| ■ Livret Épargne Plus Société Générale |                           |
| – Taux standard                        | 0,10 % <sup>(3) (4)</sup> |
| – Taux majoré d'une prime de fidélité  | 0,80 % <sup>(3) (5)</sup> |

**BON À SAVOIR**

Versements et retraits possibles à tout moment <sup>(6)</sup>.  
Rémunération du 1<sup>er</sup> jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.

- (1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, susceptible de modification par les pouvoirs publics.
- (2) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.
- (3) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.
- (4) Taux standard qui s'applique sur l'ensemble de l'épargne hors épargne stable
- (5) Le taux majoré (taux standard + prime de fidélité) s'applique sur les dépôts stables qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Il est calculé sur le plus petit solde d'encours des 12 dernières quinzaines d'intérêts.
- (6) Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

## Services d'épargne associés aux comptes et livrets

### ■ Déclic Régulier

(virements automatiques du compte bancaire vers un compte d'épargne Société Générale)

**GRATUIT**

### ■ Service d'épargne solidaire

(reversement de tout ou partie des intérêts à 1, 2 ou 3 associations)

**GRATUIT**

## Épargne logement

Taux au 1<sup>er</sup> février 2018

### ■ Compte Épargne Logement

**0,50 %<sup>(1)</sup>**

### ■ Plan Épargne Logement

**1,00 %<sup>(1)</sup>**

### ■ Transfert dans un autre établissement

(CEL, PEL)

**65,00 €**

## Épargne à terme

### ■ Plan Épargne Bancaire

Composé d'un ou plusieurs comptes à terme et d'un compte sur livret, rémunéré à un taux fixe (TNAB) garanti pendant 8 ans sous réserve de garder les fonds bloqués jusqu'au 8<sup>e</sup> anniversaire.

**nous  
consulter**

### ■ Plan d'Épargne Populaire

**1,00 %<sup>(2)</sup>**

### ■ Transfert dans un autre établissement

(PEP)

**65,00 €**

(1) Taux nominal annuel brut hors impôt sur le revenu et hors prélèvements sociaux.

(2) Taux nominal annuel brut avant application des prélèvements sociaux, applicable sur les encours et nouveaux versements sur le PEP entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2018.

## 9.2. PLACEMENTS FINANCIERS

### Transactions

#### ■ Valeurs mobilières <sup>(1)</sup>

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté est gratuit

#### Bourse Euronext <sup>(2)</sup>

|   | Internet <sup>(4)</sup> | Agence ou au 3933 <sup>(4)</sup> |
|---|-------------------------|----------------------------------|
| <b>• Ordre au comptant</b>  |                         |                                  |
| Commission proportionnelle <sup>(3)</sup>   |                         |                                  |
| - ordre ≤ 8 000 €   | 0,55 %                  | 1,40 %                           |
| - ordre de plus de 8 000 € jusqu'à 15 000 €   | 0,45 %                  | 1,20 %                           |
| - ordre > 15 000 €  | 0,35 %                  | 1,10 %                           |
| Commission fixe   | GRATUIT                 | 4,50 €                           |
| Minimum de perception <sup>(5)</sup>  | 8,50 €                  | 15,50 €                          |
|   | Coût en euros           | Soit en % (coût/montant)         |
| Pour vous aider à comprendre :  |                         |                                  |
| Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 2 000 € :    | 32,50 €                 | 1,63 %                           |
| Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 2 000 € : | 11,00 €                 | 0,55 %                           |

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

(1) Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(3) Barème applicable dès le 1er euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

(4) Voir tarifs pp. 6 et 7. Internet inclut Internet Mobile.

(5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext, petits ordres de vente sur Bourse étranger.

| <b>• Ordre avec Service de Règlement Différé <sup>(1)</sup> exclusivement sur Euronext Paris</b><br><br>Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) <sup>(2)</sup><br><br>Prorogation sur Internet <sup>(4)</sup> ou en agence d'un ordre passé au SRD<br>– Commission proportionnelle<br>– Commission fixe<br>– Minimum de perception | À l'achat      | À la vente                                 |
|---|----------------|--|
|   |                | <b>0,0250 %</b><br>par jour <sup>(3)</sup> |
|   | <b>0,40 %</b>  | <b>0,40 %</b>                              |
|   | <b>4,50 €</b>  | <b>4,50 €</b>                              |
|   | <b>15,00 €</b> | <b>15,00 €</b>                             |
| Pour vous aider à comprendre :  | Coût en euros  | Soit en % (coût/montant)                   |
| Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :   | <b>70,50 €</b> | <b>1,76 %</b>                              |
| <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>  | <b>10,00 €</b> | <b>0,25 %</b>                              |
| Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :  | <b>60,50 €</b> | <b>1,51 %</b>                              |
| <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>  | <b>0,00 €</b>  | <b>0,00 %</b>                              |
| Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :  | <b>32,00 €</b> | <b>0,80 %</b>                              |
| <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>  | <b>10,00 €</b> | <b>0,25 %</b>                              |
| Vous passez un ordre de vente au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :   | <b>22,00 €</b> | <b>0,55 %</b>                              |
| <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>  | <b>0,00 €</b>  | <b>0,00 %</b>                              |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

(1) Tarif unique quel que soit le canal de transmission de l'ordre.

(2) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

(3) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

(4) Voir tarifs p.6. Internet inclut Internet Mobile.

**Bourse étranger <sup>(1)</sup>**

|   | Internet <sup>(2) (3)</sup> | Agence <sup>(4)</sup>           |
|---|-----------------------------|---------------------------------|
| • <b>Ordre au comptant</b>  |                             |                                 |
| Commission proportionnelle <sup>(3)</sup>   | <b>0,55 %</b>               | <b>1,66 %</b>                   |
| Commission fixe   | <b>GRATUIT</b>              | <b>GRATUIT</b>                  |
| Minimum de perception   | <b>40,00 €</b>              | <b>60,00 € <sup>(5)</sup></b>   |
| <b>Pour vous aider à comprendre :</b>   | <b>Coût en euros</b>        | <b>Soit en % (coût/montant)</b> |
| Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €    | <b>66,40 €</b>              | <b>1,66 %</b>                   |
| Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 € | <b>40,00 €</b>              | <b>1,00 %</b>                   |

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

**■ Autres valeurs mobilières**

|  |                      |                                 |
|--|----------------------|---------------------------------|
| • <b>Souscription d'OPC <sup>(6)</sup></b>   |                      |                                 |
| – OPC gérés par Société Générale Gestion <sup>(7)</sup>  |                      | <b>GRATUIT</b>                  |
| – Autres OPC (frais forfaitaires)  |                      | <b>26,00 € <sup>(8)</sup></b>   |
| <b>Pour vous aider à comprendre :</b>  | <b>Coût en euros</b> | <b>Soit en % (coût/montant)</b> |
| Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par Société Générale Gestion dont la valeur liquidative est de 20 €, soit un total de 2 000 €       | <b>Gratuit</b>       | <b>0,00 %</b>                   |
| Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par une société de gestion externe dont la valeur liquidative est de 20 €, soit un total de 2 000 € | <b>26,00 €</b>       | <b>1,30 %</b>                   |

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).*

- (1) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.  
(2) Voir tarifs p. 6. Internet inclut Internet Mobile.  
(3) Allemagne, Angleterre, Canada, Italie, Suisse, USA (NYSE, Nasdaq). Liste susceptible d'évoluer.  
(4) Angleterre, Canada, Suisse, USA, zone euro. Autre pays, nous consulter.  
(5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur Bourse Euronext, petits ordres de vente sur Bourse étranger.  
(6) Organisme de Placement Collectif.  
(7) Et certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor.  
(8) Hors frais prévus dans la documentation réglementaire.

|  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autres souscriptions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Souscription aux émissions d’actions</li> <li>– Achat sur introduction sur un marché géré par Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles</li> <li>– Souscription aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN)</li> </ul> </li> </ul>  |   | <p><b>GRATUIT</b></p> <p><b>GRATUIT</b></p> <p>nous consulter</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Opération sur or</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Achat ou vente (en % du montant)<sup>(1)</sup></li> <li>– Minimum de perception (par type de pièce)</li> <li>– Commission fixe d’ensachage, par sachet (achat de pièces)</li> </ul> </li> </ul>  |   | <p><b>4 %</b></p> <p><b>50,00 €</b></p> <p><b>8,00 €</b></p>      |
| <p><b>Pour vous aider à comprendre :</b></p>   |   |   |
|  | <b>Coût en euros</b>  | <b>Soit en % (coût/montant)</b>                                   |
| Vous passez un ordre d’achat portant sur des pièces d’or pour un total de 20 000 € livrées dans un sachet  | <b>808,00 €</b>   | <b>4,04 %</b>   |
| <p><b>Conservation et gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Droits de garde<sup>(2)</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Titres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par Société Générale Gestion<sup>(3)</sup>, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois, titres détenus par des clubs d’investissement Société Générale.</li> <li>– Autres titres</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |   | <p><b>GRATUIT</b></p>   |
|  | <b>Commission proportionnelle<sup>(4)</sup></b>             |   |
|  | - Tranche de capitaux ≤ 50 000 €                            | <b>0,30 %</b>   |
|  | - Tranche de capitaux de plus de 50 000 € jusqu’à 150 000 € | <b>0,20 %</b>   |
|  | - Tranche de capitaux > 150 000 €                           | <b>0,10 %</b>   |
|  | <b>Commission fixe</b>                                      | <b>par ligne</b>  |
|  | <b>Minimum de perception</b>                                | <b>par compte</b>   |
|  |   | <b>4,50 €</b>   |
|  |   | <b>25,00 €</b>  |
| <p><b>Pour vous aider à comprendre :</b></p>   |   |   |
|  | <b>Coût en euros</b>  | <b>Soit en % (coût/valoris. 31/12)</b>                            |
| Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :  | <b>105,00 €</b>   | <b>0,53 %</b>   |

(1) Négociation augmentée des frais de port TTC.

(2) Prélèvés sur votre compte en début d’année civile, calculés sur la valeur des titres et des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l’année précédente.

(3) Et certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor.

(4) Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME).

|   |                      |                                     |
|---|----------------------|-------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Or</li> </ul>  |                      |                                     |
| Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne  | par an               | 1,00 %                              |
| Frais fixe par ligne valeur   | par an               | 12,00 €                             |
| Minimum de perception par ligne valeur  | par an               | 30,00 €                             |
| <b>Pour vous aider à comprendre :</b>   | <b>Coût en euros</b> | <b>Soit en % (coût/mont. ordre)</b> |
| Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 2 lignes valeur distinctes de 6000 € et 14000 € respectivement. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :   | 224,00 €             | 1,12 %                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais de tenue de compte titres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forfait annuel par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME)<sup>(1)</sup></li> </ul> </li> </ul>  |                      |                                     |
|   |                      | 15,00 €                             |
| <b>Pour vous aider à comprendre :</b>   | <b>Coût en euros</b> | <b>Soit en % (coût/montant)</b>     |
| Vous détenez un compte de titres valorisé 20 000 €. Au titre de la gestion annuelle de ce compte, vous acquitterez :  | 15,00 €              | 0,08 %                              |
| <p><b>BON À SAVOIR</b> Frais de tenue de compte titres offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018 inclus</p>  |                      |                                     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais de gestion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PEA ou PEA PME           <ul style="list-style-type: none"> <li>– Transfert dans un autre établissement               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission fixe</li> <li>- Commission par ligne</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |                      |                                     |
|   |                      | 81,00 €<br>9,00 €<br>(min. 50,00 €) |
| <b>Pour vous aider à comprendre :</b>   | <b>Coût en euros</b> | <b>Soit en % (coût/montant)</b>     |
| Vous transférez un PEA de 20 € composé de 5 lignes de titres. Au titre de cette opération, vous acquitterez :   | 131,00 €             | 0,65 %                              |

(1) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin. Droits de garde non inclus.

|  |                            |                |
|--|----------------------------|----------------|
| – Incorporation de titres cotés au nominatif pur                               | <b>par ligne et par an</b> | <b>25,00 €</b> |
| – Frais de gestion des titres non cotés (TNC) ou des titres au nominatif pur   | <b>par ligne et par an</b> | <b>30,00 €</b> |
| – Achat / vente et autres mouvements <sup>(1)</sup> sur titres non cotés (TNC) | <b>par ordre</b>           | <b>40,00 €</b> |

**Pour vous aider à comprendre :**

|   | <b>Coût en euros</b> | <b>Soit en % (coût/montant)</b> |
|---|----------------------|---------------------------------|
| Vous incorporez au nominatif pur 4 lignes de titres pour un total de 20 000 €. Au titre de cette opération, vous acquitterez :  | <b>100,00 €</b>      | <b>0,50 %</b>                   |
| Vous détenez un compte de titres composé de deux lignes de titres non cotés de 5 000 € chacune soit 10 000 € au total. Au titre de la gestion de ces titres, vous acquitterez : | <b>60,00 €</b>       | <b>0,60 %</b>                   |
| Vous faites inscrire sur votre compte-titres une ligne de titres non cotés pour un total de 10 000 €. Au titre de cette opération, vous acquitterez :                           | <b>40,00 €</b>       | <b>0,40 %</b>                   |

*Attention : s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

**• Compte titres ordinaire**

|  |                            |                |
|--|----------------------------|----------------|
| – Virement de titres dans un autre établissement |                            |                |
| - Titres conservés en France, Pays-Bas, Belgique | <b>par ligne</b>           | <b>9,00 €</b>  |
| - Titres conservés dans tout autre pays          | <b>par ligne</b>           | <b>50,00 €</b> |
| – Incorporation de titres cotés au nominatif pur | <b>par ligne et par an</b> | <b>25,00 €</b> |

**Pour vous aider à comprendre :**

|  | <b>Coût en euros</b> | <b>Soit en % (coût/montant)</b> |
|--|----------------------|---------------------------------|
| Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France, Pays-Bas ou Belgique), vous acquitterez :   | <b>9,00 €</b>        | <b>0,05 %</b>                   |
| Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez : | <b>50,00 €</b>       | <b>0,25 %</b>                   |

(1) Tout mouvement entrant ou sortant sur un titre non coté (acquisition, cession, transfert, échange...).

### ■ Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :

- Ordres sur Bourse Euronext,
- Ordres sur Bourse Étranger.

Minimum de perception<sup>(1)</sup>

- Vente d'actions consécutive à certaines OST
- Achat ou vente de droits

Voir  
transactions  
sur valeurs  
mobilières

8,89 €  
4,78 €

### Services de gestion déléguée

#### ■ Alliage Gestion

- De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA **par mois** 14,50 €
- De 15 000<sup>(2)</sup> à 100 000 € en assurance vie **par mois** 14,50 €
- Au-delà de ces montants **par mois** 43,50 €

#### ■ Gestion Sous Mandat

- À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA
- À partir de 100 000 € en unités de compte confiées en gestion en assurance vie

nous  
consulter

Pour vous aider à comprendre :

|   | Coût<br>en euros | Soit en %<br>(coût/<br>montant) |
|---|------------------|---------------------------------|
| Vous avez souscrit Alliage Gestion sur un portefeuille CTO ou PEA de 40 000 € à l'entrée en gestion. Au titre d'une année, vous acquitterez : | 174,00 €         | 0,44 %                          |

### Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions ou incitations monétaires. Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Les frais n'excèdent pas la moitié du montant de l'ordre.

(2) Depuis le 03/04/2018

## Relevés et services d'informations

### ■ Relevés de valeurs mobilières

- Relevé de titres trimestriel par an **GRATUIT**
- Relevé de titres mensuel par an **30,00 €**
- Relevé de titres à la demande ou de succession par an **25,00 €**

### ■ Services d'information

- Synopsis  
(3 niveaux d'information sur les avoirs et crédits détenus chez Société Générale) voir p. 4 et 5
- Relevé Plus-values<sup>(1)(2)</sup> par an **55,00 €**

## Autres Services

- Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions inclus dans le forfait tenue de compte titres
- Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur nous consulter
- Récupération d'impôt sur les revenus de valeurs étrangères nous consulter

## 9.3. ASSURANCE VIE

### Contrats d'assurance vie et de capitalisation

Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits auprès de Sogécap<sup>(3)</sup>, nous vous invitons à contacter votre conseiller en agence ou à consulter l'espace internet des particuliers ([particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)).

(1) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

(2) Perception d'avance chaque année au cours du 1<sup>er</sup> trimestre civil.

(3) Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social: Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Contrats présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (immatriculation ORIAS 07 022 493 – orias.fr).

## 10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente sa gamme de produits d'assurance en sa qualité d'intermédiaire d'assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493.

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur le site [orias.fr](http://orias.fr).

### Protection de l'assuré et de ses proches

#### ■ Assurance Accidents de la Vie

Pour toute autre information, nous consulter.

##### • Formule Essentielle

|                                  |          |         |
|----------------------------------|----------|---------|
| – 1 Adulte                       | par mois | 8,00 €  |
| – 1 Adulte + jusqu'à 10 enfants  | par mois | 11,00 € |
| – 2 Adultes                      | par mois | 14,00 € |
| – 2 Adultes + jusqu'à 10 enfants | par mois | 17,00 € |

##### • Formule Sérénité

|                                  |          |         |
|----------------------------------|----------|---------|
| – 1 Adulte                       | par mois | 14,50 € |
| – 1 Adulte + jusqu'à 10 enfants  | par mois | 19,50 € |
| – 2 Adultes                      | par mois | 22,50 € |
| – 2 Adultes + jusqu'à 10 enfants | par mois | 25,00 € |

|                        |        |         |
|------------------------|--------|---------|
| ■ Protection juridique | par an | 71,40 € |
|------------------------|--------|---------|

Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien.

Contrat commercialisé depuis le 01/03/2013

|               |        |         |
|---------------|--------|---------|
| ■ Certicompte | par an | 35,00 € |
|---------------|--------|---------|

Assurance décès accidentel associée au compte de particulier

|                 |        |         |
|-----------------|--------|---------|
| ■ Certi Épargne | par an | 35,00 € |
|-----------------|--------|---------|

Assurance décès accidentel associée aux comptes et livrets d'épargne

|                          |  |  |
|--------------------------|--|--|
| ■ Suppléa <sup>(1)</sup> |  |  |
|--------------------------|--|--|

Assurance décès accidentel associée au compte de particulier

|   |        |         |
|---|--------|---------|
| – Contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 1 | par an | 20,51 € |
| – Contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 2 | par an | 38,35 € |
| – Contrats souscrits entre 02/1993 et 10/2001         | par an | 24,08 € |

|                             |        |         |
|-----------------------------|--------|---------|
| ■ Garantie Autonomie Aidant | par an | 36,00 € |
|-----------------------------|--------|---------|

Pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant d'un proche dépendant âgé de plus de 60 ans

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

|   |  |
|---|--|
| <p>■ <b>Garantie Autonomie Sénior</b><br/>Assurance dépendance en cas de perte d'autonomie</p>  | <p>nous<br/>consulter</p>              |
| <p>■ <b>Garantie de Salaire</b><br/>Assurance prévoyance en cas de chômage ou arrêt de travail</p>  |  |
| <p>■ <b>Garantie Loyers Impayés</b></p>   |  |
| <p>■ <b>Complémentaire Santé Société Générale</b></p>   |  |
| <p>■ <b>Généa</b><br/>Assurance prévoyance décès suite à un accident ou une maladie</p>   |  |
| <p>■ <b>Garantie Obsèques Société Générale</b><br/>Pour prévoir et financer les dispositions de vos obsèques</p>  |  |
| <p><b>Protection des moyens de paiement</b><br/>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement</p>  |  |
| <p>■ <b>Mon assurance au quotidien <sup>(1)</sup></b><br/><b>Commercialisation depuis le 23/04/2018</b><br/>Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, et prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques.</p>   |  |
| <p>– Premier assuré</p>   | <p><b>par an</b>    <b>24,00 €</b></p> |
| <p>– Deuxième assuré</p>  | <p><b>par an</b>    <b>18,00 €</b></p> |
| <p><b>BON À SAVOIR</b>    La cotisation Mon assurance au quotidien est incluse dans la cotisation Sobrio</p>  |  |
| <p>■ <b>Quiétis <sup>(1)</sup></b><br/><b>Arrêt de commercialisation depuis le 23/04/2018 <sup>(2)</sup></b><br/>Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.</p> |  |
| <p>– Pour le titulaire</p>  | <p><b>par an</b>    <b>30,00 €</b></p> |
| <p>– Pour le co-titulaire</p>   | <p><b>par an</b>    <b>19,80 €</b></p> |

(1) Mon Assurance au quotidien, Mon assurance mobile et Quiétis sont composés de contrats d'assurance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (immatriculation ORIAS 07 022 493 - orias.fr).

(2) Les contrats souscrits avant le 23/04/2018 sont maintenus.

## Protection des biens

|  |                   |
|--|-------------------|
| ■ Assurance Automobile   | nous<br>consulter |
| ■ Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque  |                   |
| ■ Assurance 2 Roues  |                   |
| ■ Assurance Habitation   |                   |
| ■ Mon assurance mobile <sup>(1)</sup>  | par an 132,00 €   |
| <b>Commercialisation à partir du 02/01/2019</b><br>Assurance couvrant le foyer contre le vol, le bris<br>toutes causes et l'oxydation des téléphones mobiles et<br>des tablettes tactiles. |                   |

N'hésitez pas à contacter votre conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation) et Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), entreprises régies par le Code des assurances.

## 11. SUCCESSIONS

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| ■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement  | 0,6 % + 102,00 €<br>(max. 1 020,00 €) |
| – Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus (hors assurance vie) au jour du décès. |                                       |

## 12. AUTRES AVANTAGES ET SERVICES

|   |                   |
|---|-------------------|
| ■ Offre Haute Fidélité  | nous<br>consulter |
| Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60 000 € d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur des comptes à vue Société Générale. |                   |
| ■ Sécurité Habitat 2 (télésurveillance)   |                   |

## 13. RÉSOUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous apporter une réponse sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

### ■ **L'agence : votre premier interlocuteur**

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de Clientèle ou du responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre espace client Internet.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

### ■ **Le Service Relations Clientèle à votre écoute**

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

#### ● **Service Relations Clientèle :**

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SRC  
75886 Paris cedex 18

#### ● **Téléphone :** 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

#### ● **e-mail :** [relations.clientele@socgen.com](mailto:relations.clientele@socgen.com)

### ■ **En dernier recours, le Médiateur de la consommation**

Le Médiateur de la consommation exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la « Charte de la Médiation de la consommation Société Générale, Clients consommateurs » (voir p. 43) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur de la consommation en transmettant votre demande :

#### **Par courrier :**

#### **Le Médiateur de la consommation auprès de Société Générale**

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

#### **Sur le site Internet :**

[mediateur.societegenerale.fr](http://mediateur.societegenerale.fr)

Le Médiateur de la consommation vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée en droit et/ou en équité au vu des faits et arguments des uns et des autres.

# CHARTRE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

## CLIENTS CONSOMMATEURS

Société Générale a mis en place une procédure de médiation de la consommation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients consommateurs, en application des dispositions du Titre I du Livre VI du code de la consommation et des articles L316-1 et L614-1 du code monétaire et financier, ainsi que de la présente charte.

■ **Article 1 :** La fonction de Médiateur de la consommation est assurée actuellement par Monsieur Yves Gérard.

Conformément aux dispositions du code de la consommation (article L613-2) et du code monétaire et financier (article L614-1), Monsieur Yves Gérard a été désigné, pour une durée de 3 ans, en tant que Médiateur de la consommation auprès de Société Générale par une décision de l'organe collégial du Comité consultatif du secteur financier en date du 23 juin 2016. Il a été référencé par la Commission d'évaluation et de contrôle la médiation de la consommation (CECMC) par une décision du 15 décembre 2017 et figure sur la liste des médiateurs de la consommation établie et notifiée à la Commission européenne par la CECMC.

Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur de la consommation. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.

■ **Article 2 :** Le Médiateur de la consommation peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après la date d'envoi de la réclamation écrite à la Banque.

Le Médiateur de la consommation ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre Médiateur ou par un tribunal. Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le client consommateur a introduit sa demande auprès du Médiateur de la consommation dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la banque.

Le Médiateur de la consommation reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement.

La saisine du Médiateur de la consommation par le client consommateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire.

■ **Article 3 :** Le Médiateur de la consommation est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance. Les litiges sur contrat d'assurance portant sur un autre domaine que leur commercialisation relèvent de la compétence du Médiateur de l'Assurance. Le Médiateur de la consommation en informera le demandeur en lui précisant les coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et de produits d'épargne financière, le Médiateur de la consommation a conclu avec le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers une convention lui permettant de traiter

les différends relatifs à ces opérations. Le client consommateur dispose donc du choix, à sa convenance, de s'adresser, soit au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, soit au Médiateur de la consommation auprès de Société Générale. Dès lors qu'il a choisi l'un des deux médiateurs, en application de l'article L.612-2 du code de la consommation, il ne peut plus saisir, pour ce même différend, l'autre Médiateur. Sont exclus de la compétence du Médiateur de la consommation les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

■ **Article 4 :** Le recours à la médiation de la consommation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties (client consommateur et banque) peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur de la consommation peut s'effectuer :

– soit par le client consommateur :

- en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la consommation auprès de Société Générale 17 cours Valmy  
92987 Paris La Défense Cedex 7

- en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur :  
mediateur.societegenerale.fr

– soit par le Médiateur de la consommation lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes. Les parties peuvent également joindre le Médiateur de la consommation à l'adresse suivante : [societe-generale.mediation@socgen.com](mailto:societe-generale.mediation@socgen.com)

■ **Article 5 :** Le Médiateur de la consommation statue sur la recevabilité de la demande. Pour lui permettre d'en apprécier la recevabilité, conformément à l'article 2, le client consommateur doit joindre lors de sa saisine copie de sa réclamation écrite adressée à la banque et le cas échéant copie de la réponse de cette dernière. Si la demande est recevable, le Médiateur de la consommation en informe les parties. En cas d'irrecevabilité, il en informe le client consommateur dans un délai de trois semaines à compter de la réception du dossier.

■ **Article 6 :** Le Médiateur de la consommation s'engage à étudier le dossier à partir des positions respectives du client consommateur et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à formuler une proposition motivée, fondée en droit et/ou en équité.

Le Médiateur de la consommation communiquera sa proposition motivée dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du client consommateur. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le Médiateur de la consommation en cas de litige complexe et il en avise les parties.

■ **Article 7 :** Chacune des parties peut à tout moment mettre fin à la médiation de la consommation.

Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur de la consommation. Elles disposent d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur de la consommation leur décision d'accepter ou de refuser celle-ci.

L'acceptation de la proposition engage les parties. En cas de refus, chacune des parties peut exercer un recours devant la juridiction compétente, la décision rendue par le juge pouvant être différente de la proposition formulée par le Médiateur de la consommation en droit et/ou en équité.

- **Article 8 :** La médiation de la consommation prend fin :
  - dès l'envoi de la proposition émise par le Médiateur de la consommation,
  - en cas de décision par l'une des parties de mettre un terme à la médiation de la consommation.
- **Article 9 :** La saisine du Médiateur de la consommation entraîne la suspension, jusqu'à la signification de sa proposition, de toute action initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire. La Médiation de la consommation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée. Les constatations et les déclarations que le Médiateur de la consommation recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties. La proposition du Médiateur de la consommation ne peut être produite devant les tribunaux qu'en cas d'accord des parties.
- **Article 10 :** Le Médiateur de la consommation est tenu au secret professionnel.

## POUR VOTRE INFORMATION

### ■ Information préalable du consommateur en matière de frais bancaires

Les frais liés à des irrégularités et incidents de fonctionnement du compte font l'objet d'une information préalable par le biais du relevé de compte au moins 14 jours avant leur perception sur le compte à vue.

En effet l'article R.312-1-2 du code monétaire et financier prévoit que les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels soient informés gratuitement, par le biais de leur relevé de compte, du montant et de la dénomination des frais bancaires liés à **des irrégularités et incidents** que l'établissement entend débiter sur leur compte.

### ■ Le Relevé Annuel de Frais

Depuis janvier 2009, en application du Code monétaire et financier, vous recevez tous les ans avec votre relevé de compte de janvier, un Récapitulatif Annuel de Frais bancaires qui récapitule les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la Convention de compte.

Ces frais, identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme, y sont restitués en trois catégories :

- Cotisations des produits et services détenus
- Intérêts perçus au titre d'une position débitrice et commissions des autres services liés au fonctionnement du compte
- Frais d'irrégularités et incidents.

Les remises commerciales dont vous avez bénéficié au cours de l'année sont également restituées.

Sont exclus de ce récapitulatif :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffres-forts, relevés Synopsis, opérations de change, frais de successions, cautions, opérations sur titres/PEA/or, transfert d'épargne dans un autre établissement (CEL/PEL/PEP) et contrats d'assurances.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

### ■ Votre conseiller en agence

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

### ■ Le Service Client

Des conseillers à votre disposition de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi (voir p. 7).

3933

Service 0,30 € / min  
+ prix appel

### ■ Mon compte en bref (voir tarif p. 7)

Vous êtes informés par SMS de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez le créneau de réception hebdomadaire. Vous êtes également alertés lorsque vous vous approchez de la limite de votre capacité de paiement par carte ou de votre découvert autorisé.

### ■ Internet<sup>(1)</sup> (voir tarif p. 6) : [particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre conseiller, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace client.

### ■ Services Mobiles

Internet mobile<sup>(1)</sup> : [m.particuliers.societegenerale.fr](http://m.particuliers.societegenerale.fr) et l'application mobile « l'Appli » disponible gratuitement sur l'App Store<sup>(2)</sup> pour iPhone, sur Google Play<sup>TM(2)</sup> pour les téléphones Android<sup>TM</sup> et sur Marketplace pour Windows<sup>®</sup> phone<sup>(2)</sup>.

Vous pouvez :

- consulter vos comptes (la Jauge) et vos portefeuilles titres,
- effectuer et suivre vos virements occasionnels et permanents<sup>(3)</sup> saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- passer et gérer vos ordres de Bourse,
- suivre l'actualité boursière et vos valeurs préférées,
- gérer vos dépenses au fil de l'eau<sup>(3)</sup>,
- convertir les devises d'une trentaine de pays<sup>(3)</sup>,
- effectuer un Transfert par SMS<sup>(3)(4)</sup> (uniquement par Smartphone),
- confirmer rapidement vos opérations en ligne avec le Pass Sécurité<sup>(3)</sup>,
- valider des transactions avec Paylib<sup>(3)</sup> auprès des commerçants équipés.
- régler vos achats sans contact avec Paylib ou Apple Pay sur les TPE compatibles.

(1) Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

(2) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc. Windows phone est une marque déposée par Microsoft Corporation. Marketplace est un service de Microsoft Corporation.

(3) Possible uniquement sur « l'Appli » (voir tarif p. 7).

(4) Service valable uniquement en France métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement. Voir conditions en agence.



# À TRÈS BIENTÔT

---

## DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

## SUR INTERNET

[particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)

## SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

## PAR TÉLÉPHONE

**3955**

Service gratuit  
+ prix appel

et dites « rendez-vous »

**3955** : de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi.  
Depuis l'étranger +33 (0) 8 10 01 3955. Tarif au 01/01/2018.

 **SOCIETE  
GENERALE**

Société Générale - S.A. au capital de 1009897173,75 EUR - 552120222 RCS Paris - Siège social :  
29, bd Haussmann 75009 Paris - Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous  
le n° 07 022 493 - orias.fr - Studio Société Générale - Réf. : (V) 512531 - 11/2018.

